

## RÈGLEMENT SPORTIF

# Championnat régional Région Sud de 10 km

Saison sportive 2026-2027 | Dimanche 04 octobre 2026 | La Seyne Sur Mer (83)

|               |                                                                                 |
|---------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| Émetteur      | Commission régionale running et secrétariat de la Ligue d'Athlétisme Région Sud |
| Destinataires | Clubs de la Ligue d'Athlétisme Région Sud                                       |

## 1. Nature de la compétition

La Ligue d'Athlétisme Région Sud organise, en collaboration avec le club : Club Seynois Multi-Sports, le Championnat régional Région Sud du 10 km le dimanche 04 octobre 2026 à la Seyne Sur Mer.

Plus d'infos sur le Championnat Régional de 10km en cliquant [ICI](#)

Le Championnat Régional est organisé par la Ligue d'Athlétisme Région Sud conformément aux règlements de la Fédération Française d'Athlétisme. L'organisation sportive et technique est confiée à la Commission régionale running.

Les catégories admises au Championnat Régional sont les catégories U18, U20, U23, Seniors et Masters, jusqu'à Masters 10.

## Club support

|          |                                                                                     |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Club     | Club Seynois MultiSports - CSMS                                                     |
| Référent | Maud Dumon                                                                          |
| Contact  | csms@wanadoo.fr                                                                     |
| Adresse  | Stade SCAGLIA , 72 chemin de La Seyne à Bastian, 83500 La Seyne Sur Mer             |
| Site     | <a href="https://csms.athle.fr/accueil.aspx">https://csms.athle.fr/accueil.aspx</a> |

## 2. Implantation et programme

- **Date** : dimanche 04 octobre 2026.
- **Lieu** : La Seyne Sur Mer (83)
- **Départ** : IMS de Saint Mandrier
- **Arrivée** : Chapiteau de la Mer Saint Mandrier
- **Horaire de départ du 10 km** : 09h20.
- **Sas préférentiel** : Le sas du Championnat régional est exclusivement réservé aux athlètes régulièrement engagés dans celui-ci.

**Champ d'application** : le présent règlement concerne exclusivement le Championnat Régional Région Sud de 10 km. Les dispositions générales de l'événement et la course Open font l'objet d'un règlement distinct.

[Lien vers le règlement de la course open](#)

## 3. Conditions de participation et modalités d'engagement

### 3.1 Athlètes licenciés Compétition en Région Sud

Seuls les athlètes titulaires d'une licence FFA Compétition dans un club de la Ligue Région Sud peuvent participer au championnat Régional.

Leur engagement est gratuit. Il doit obligatoirement être effectué par leur club sur le module d'engagement de la Ligue Région Sud.

**Module d'engagement de la Ligue :** [accéder au module](#)

### 3.2 Dates et clôture des engagements

- Ouverture du module Ligue : mardi 08 septembre 2026.
- Clôture du module Ligue : mardi 29 septembre 2026 à 23 h 59.
- Aucun engagement ne sera accepté sur place.

Les licenciés Compétition hors Région Sud ou les licenciés Running Toutes Régions doivent s'inscrire via le site de l'organisateur. [Plateforme de l'organisation](#)

## 4. Dispositions sportives du Championnat régional

- Le Championnat régional est ouvert aux athlètes titulaires d'une licence FFA Compétition valide au plus tard la veille de l'épreuve et licenciés dans un club de la Ligue Région Sud.
- Tout coureur doit concourir sous sa propre identité et ainsi porter le dossard qui lui a été attribué. L'organisateur s'assurera, au moyen d'un justificatif, de l'identité du coureur lors du retrait de son dossard.
- Seuls les athlètes engagés par leur club sur le module de la Ligue sont retenus dans les classements du Championnat régional.
- Le port du maillot du club est obligatoire. Celui-ci doit rester identifiable pendant toute la course.
- Le dossard doit être fixé sur la poitrine et rester intégralement visible pendant toute la course.
- Les ceintures porte-dossard sont interdites sur les courses sur route.
- L'accès au sas préférentiel est déterminé à partir des performances de référence déclarées et contrôlées par l'organisation.

## 5. Titres et classements du Championnat régional

Les classements sont établis au temps officiel. La qualification au championnat de France se fera au temps réel (si tapis de chronométrie au départ)

### 5.1 Classements individuels

- Le premier athlète de chaque catégorie, de U18 à Masters 10, chez les femmes et chez les hommes, reçoit le titre de champion régional ainsi qu'une médaille.
- Un athlète étranger ne peut prétendre au titre de champion régional. Mais il pourra faire partie du classement en équipe et être champion régional par équipe

### 5.2 Classement par équipes

Un titre de champion Régional par équipe sera décerné.

Le classement par équipe est établi par addition des temps des trois premiers athlètes licenciés Compétition d'un même club, avec obligatoirement au moins une femme et un homme dans l'équipe.

Le club vainqueur est celui dont le total des trois temps est le plus faible. En cas d'égalité, le temps du troisième athlète classé est déterminant.

## 6. Minima de qualification

Les minima ci-dessous sont ceux publiés par la Fédération Française d'Athlétisme pour la saison 2026-2027.

Retrouver les minima de qualification pour le championnat de France de 10km en cliquant sur ce lien : [ICI](#)

| CATEGORIE          | HOMME | FEMME |
|--------------------|-------|-------|
| U18                | 38'   | 47'   |
| U20                | 37'   | 46'   |
| U23                | 35'   | 44'   |
| Séniors            | 34'15 | 43'   |
| Masters 0          | 35'   | 44'   |
| Masters 1          | 36'30 | 47'   |
| Masters 2          | 37'   | 49'   |
| Masters 3          | 39'30 | 50'   |
| Masters 4          | 40'30 | 52'   |
| Masters 5          | 45'   | 53'   |
| Masters 6          | 47'   | 56'   |
| Masters 7          | 50'   | 1h00' |
| Masters 8          | 53'   | 1h04' |
| Masters 9          | 56'   | 1h07' |
| Masters 10 et plus | 1h00' | 1h10' |

## 7. Réclamations et litiges

Les réclamations relatives au Championnat régional doivent être présentées au juge-arbitre Running dans les trente minutes suivant la publication ou l'affichage des résultats provisoires. Le juge-arbitre est seul compétent pour statuer sur les litiges sportifs de la compétition.

## 8. Droit à l'image et données personnelles

La participation à l'épreuve peut donner lieu à la réalisation de photographies ou d'images audiovisuelles. L'organisateur et la Ligue peuvent utiliser ces images pour l'information et la promotion institutionnelle de l'événement et de l'athlétisme, sur leurs supports de communication, dans le respect de la réglementation applicable.

Pour les participants mineurs, les conditions d'utilisation de l'image sont soumises à l'autorisation du représentant légal. Toute demande relative à l'utilisation d'une image ou aux données personnelles peut être adressée à la Ligue d'Athlétisme Région Sud.

## 9. Acceptation du règlement

L'inscription au championnat régional de 10km implique la prise de connaissance et l'acceptation du présent règlement, du règlement général de la compétition du 5 et 10km de Tamaris et des règlements applicables de la Fédération Française d'Athlétisme.

Pour la Commission régionale running  
Nom et signature

Pour la présidente Isabelle Armand  
Le secrétaire général, Jérôme Nicault

